



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commissaires-priseurs

Question écrite n° 14356

Texte de la question

M. Ladislas Poniatowski attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la réforme de la profession des commissaires-priseurs et des ventes volontaires aux enchères publiques qu'elle a l'intention de remettre en cause pour ce qui concerne le dispositif d'indemnisation. Une telle indemnisation ne peut être considérée comme un avantage accordé à une profession, elle se justifie comme étant une compensation à l'abandon du monopole des commissaires-priseurs que prévoit le texte de loi. Elle a, de plus, pour objet de répondre à une exigence de reconversion qui va s'imposer à l'ensemble de la profession, contrainte d'affronter une concurrence internationale mieux armée sur le plan fiscal et commercial. Il lui demande de bien vouloir préciser dans quels délais seront présentés les fondements de cette indemnisation et si elle compte toujours déposer un projet de loi définitif au printemps 1998 comme elle l'a annoncé en octobre 1997.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le projet de loi portant réforme des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques a été déposé le 22 juillet 1998 sur le bureau du Sénat. Pour répondre aux exigences communautaires et moderniser le marché des ventes, ce projet de loi instaure une libre concurrence dans le domaine des ventes volontaires, impose la constitution de sociétés de vente à forme commerciale, maintient le régime juridique actuel des ventes judiciaires. En outre, il introduit de nouvelles techniques de vente, en vigueur dans les pays anglo-saxons. Ce projet prévoit l'indemnisation des commissaires-priseurs en raison du préjudice subi du fait de la dépréciation de la valeur pécuniaire du droit de présentation résultant de la suppression du monopole dans le domaine des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. Le préjudice subi est estimé à 50 % de la valeur des offices.

Données clés

Auteur : [M. Ladislas Poniatowski](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14356

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2627

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4726